



Face aux conséquences désastreuses de l'Ecole inclusive et au ministre qui veut passer en force sur son Acte 2, RÉUNISSONS-NOUS POUR PRÉPARER LA CONFÉRENCE DE DÉLÉGUÉS DU 17 NOVEMBRE !

Le ministre Attal a convoqué ce lundi 18 septembre un groupe de travail concernant l'Ecole Inclusive.

Il était en fait question de faire le bilan des « attentes » des organisations syndicales dans le cadre des décisions du président Macron lors de la Conférence Nationale sur le Handicap. Aucune nouvelle annonce n'a donc été faite si ce n'est la confirmation de la mise en œuvre l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive avec application progressive à la rentrée 2024 : fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires, remise en cause du nombre d'AESH qui serait trop élevé, fusion des missions des AESH et AED dans un nouveau cadre d'emploi ARE, transformation des PIAL en Pôles d'Accompagnement à la Scolarisation avec culpabilisation des enseignants qui devraient être formés,...

Le constat que fait la FNEC FP-FO depuis des années avec l'application de la loi 2005 et du concept d'Ecole inclusive, à savoir que le chaos règne dans de nombreuses écoles avec des personnels et élèves en souffrance voire en danger, a été partagé par les autres organisations syndicales, y compris celles qui n'ont jamais remis en cause l'inclusion systématique. Ça ne plus durer !

La conseillère sociale du Ministre qui présidait la réunion a dû faire face à une fronde unanime contre le projet de création du cadre d'emploi d'ARE (Accompagnant à la Réussite Educative) qui de fait aboutirait à une fusion des AESH et des AED, les contrats ARE étant sur des temps « plus complets » et donc « plus intéressants », selon l'administration...

Alors que l'Acte 1 de l'Ecole inclusive a engendré les ravages que nous connaissons dans de très nombreux établissements scolaires, la FNEC FP-FO a rappelé sa ferme opposition à l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et qu'elle ne s'inscrirait pas dans le cadre imposé par les décisions présidentielles. Elle a opposé ses revendications :

- **création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés,**
- **pour une réelle formation d'enseignants spécialisés qui garantisse la prise en charge des élèves,**
- **départs en formation à hauteur des besoins pour tous les personnels qui le souhaitent,**
- **maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,**
- **un statut et un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins,**
- **retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive**

La FNEC FP-FO continuera d'être aux côtés des personnels confrontés aux situations catastrophiques liées à l'inclusion systématique, portera ses revendications à tous les niveaux et mettra tout en œuvre pour obtenir satisfaction.

Face à ces projets d'une violence inouïe, la FNEC FP-FO invite les personnels à participer massivement aux réunions de préparation de la Conférence Nationale de délégués du 17 novembre, au siège de la Confédération FO, afin de discuter et d'une initiative d'ampleur nationale pour la satisfaction des revendications.

Déclaration de la FNEC FP-FO

à la réunion sur « l'Ecole inclusive » du 18 septembre 2023

Alors que la situation est intenable dans de plus en plus d'établissements scolaires en raison de l'inclusion scolaire systématique (nos syndicats sont très fortement sollicités pour des situations mettant en danger les élèves et les personnels), le Président Macron a annoncé la mise en place de l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive lors de la Conférence National Handicap du 26 avril 2023 : fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires, remise en cause du nombre d'AESH qui serait trop élevé, culpabilisation des enseignants qui devraient être formés, fusion des missions des AESH et AED, ...

Pendant ce temps, plus de 1200 élèves attendent une place en IME ou ITEP (ou SESSAD IME ou ITEP) en Indre-et-Loire, 400 dans le Tarn, 400 dans l'Hérault... des dizaines attendent une place en ULIS dans de nombreux départements...

La FNEC FP-FO a, à de multiples reprises, sollicité l'attention du Ministre sur les conséquences catastrophiques des mesures gouvernementales découlant de la loi de 2005 sur le handicap.

A l'opposé des décisions du président Macron, nous réaffirmons nos revendications :

- création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés*
- pour une réelle formation d'enseignants spécialisés qui garantisse la prise en charge des élèves*
- départs en formation à hauteur des besoins pour tous les personnels qui le souhaitent*
- maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,*
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins*
- retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive*

La FNEC FP-FO sera aux côtés des personnels confrontés aux situations catastrophiques liées à l'inclusion systématique et portera ses revendications à tous les niveaux et mettra tout en œuvre pour obtenir satisfaction.

Paris, le 18 septembre 2023